



MOTION

**en faveur de l'attribution de la Contribution Climat Energie (CCE) au profit des EPCI
afin de financer la Transition Ecologique Territoriale**

Votée à l'unanimité du Conseil Communautaire en date du 28 Novembre 2018

En octobre dernier, le Groupe d'Experts Internationaux sur le Climat (GIEC) alertait, dans son dernier rapport, sur les nombreux impacts du réchauffement climatique déjà à l'œuvre et la menace d'emballage à venir. Celui-ci souligne ainsi que même dans l'hypothèse de respect des Accords de Paris (COP21), la tendance actuelle du réchauffement est de +3°C à la fin du siècle. Selon le GIEC, pour rester à 1,5°C, les émissions de CO2 devront chuter drastiquement de 45 % d'ici 2030.

Pour faire face à ces enjeux, la France cherche à se positionner comme un leader mondial de la lutte contre le réchauffement climatique, et s'est donné des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

La mise en œuvre des actions qui permettront de concrétiser ces ambitions nationales passera inévitablement par les actions des Territoires. Ces derniers se sont en effet vu transférer les compétences clés en matière de politique Energie-Climat. Ce sont notamment les Intercommunalités et les Régions qui devront décliner à leur échelle l'ensemble des objectifs et politiques de transition énergétique via les plans climats air énergie territoriaux (PCAET) et les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Toutefois, ces nouvelles compétences ont été transférées aux collectivités sans nouveaux moyens, ce qui limite leurs possibilités pour mettre en œuvre de manière ambitieuse ces plans et schémas. En effet, si l'élaboration d'un PCAET coûte environ 1 € par habitant ; sa mise en œuvre coûte entre 100 à 200 € par habitant afin d'accompagner les populations et les acteurs économiques dans la rénovation énergétique, la lutte contre la précarité énergétique ou encore le développement des énergies renouvelables électriques et thermiques.

Dans le même temps, la France a mis en place une fiscalité sur le carbone, la contribution climat énergie, qui est amenée à augmenter continuellement et rapidement dans les prochaines années. En effet, le taux était en 2016 de 22 euros par tonne de carbone, de 44,6 euros en 2018, et sera porté à plus de 86 euros d'ici 2022. Cette taxe, qui représente aujourd'hui 8 milliards d'euros, en représentera plus de 15 milliards en 2022.

Cette hausse des prélèvements a commencé à susciter de vives réactions, d'autant plus que les recettes ne sont que partiellement utilisées pour financer des solutions permettant de réduire le recours aux énergies fossiles. Aujourd'hui, les Français voient la fiscalité environnementale monter sans constater d'accélération visible de la transition énergétique, et sans recevoir suffisamment les bénéfices de cette dernière (emplois locaux, baisse des consommations d'énergie...). Ils la considèrent alors comme un simple moyen d'augmenter les impôts sous couvert d'écologie.

Dans ce cadre, l'ensemble des réseaux de collectivités et d'élus défendent depuis plusieurs années l'affectation d'une partie des recettes de la fiscalité sur le carbone aux politiques énergie-climat des collectivités, notamment afin de financer la mise en œuvre des PCAET et des SRADDET. Cette proposition permettrait alors de financer le déploiement local d'un service public de la performance énergétique permettant d'atteindre les objectifs de rénovation énergétique de la France, les actions de lutte contre la précarité énergétique, ou encore le développement des énergies renouvelables.

Elle a été adoptée à 2 reprises au Sénat en 2016 et 2017 et soutenue par l'ensemble des groupes politiques. De plus, face à cette demande généralisée des territoires et relayée par l'ensemble des structures représentatives des collectivités, le Gouvernement s'est engagé à travailler sur cette idée pour 2019.

En conséquence, l'Interco Normandie Sud Eure demande l'attribution d'une partie des recettes de la contribution climat énergie aux politiques énergie-climat des territoires à raison de 10 €/habitant/an pour les EPCI (conformément au I de l'article L. 229-26 du code de l'environnement).

Cette disposition permettrait ainsi de contribuer aux ambitions de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de permettre à l'ensemble des Français de bénéficier des retombées de la transition énergétique, en contrepartie de la hausse de la fiscalité écologique.



DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2018-209

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 novembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice :	76			
Présents :	68			
Pouvoirs :	5			
Votants :	73	Pour : 73	Contre : 0	Abstentions : 0

L'an deux mil dix-huit, le 28 novembre à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 22 novembre 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle de réunion de la Direction de l'Aménagement du Territoire, du Développement Economique et du Tourisme à RUGLES sous la présidence de M. Jean-Luc Boulogne.

Etaient présents :

MM. ADRIAN, ALLAIN, AMIGON C., ANGOT, AUFFRET, BESNEHARD, Mmes BIQUET, BONNARD, MM. BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BRAULT, BRUNEAU, Mme BULARD, M. CHERON, Mmes CHOISSELET, CIRON, CLOUGH JACQUES, CORMIER, MM. CORNET, M. DAHAN, Mmes DASSONVILLE, DE TOMASI, DEPRESLE, M. DERYCKE, Mme DHEYGERS, M. DORGE, Mme DUMÉZ, MM. ESPRIT, FLAMEN, GODEST, Mme GOUGIS, MM. GRUDÉ, Mme GUICHEUX M. GUITTON, HENRAS, Mme IPCAR, MM. LANOS, LEBON, Mme LEPELTIER, MM. LESAGE, LOUVARD, Mme MESNEL M. MORIERE, Mme NOEL, MM. OSMOND, PERRON, PETITBON, PHIQUEPRON, PROVOST, RAULT, Mme REBER, MM. RENÉ, REY, RIVEMALE, ROMERO, Mme SALMON, M. SAMON, Mme SAS, M. SURMULET, TOUSSAINT, TROUSSARD, VIVIER.

Excusés : Mme COMPAGNON (remplacé par M. DELVALLE) M. COSTES (pouvoir à Mme LEPELTIER), M. DEBRAIZE (remplacé par M. HERMIER), M. DRANCOURT (remplacé par M. BRISSET), M. LEBLANC, Mme LERAY, M. LEVÉE (pouvoir à Mme CHOISSELET), M. MIGUET, M. MOREL (remplacé par M. TRIBOY), MM. OBADIA (remplacé par M. PAUCHET), MM. RIVIERE (pouvoir à M. ALLAIN), ROULLEAU (remplacé par Mme MARTIN), M. SARREAU (pouvoir à M. SURMULET), M. TREHARD (pouvoir Mme CIRON).

Secrétaire de séance : M. Xavier LEBON

ENERGIE – Motion en faveur d'une affectation partielle de la Contribution Climat Energie (CCE) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de notre adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure (ALEC 27), nous avons été sollicités, comme toutes les autres EPCI de l'Eure, à voter une motion visant à favoriser le vote dans le cadre de la loi de finances 2019 d'une affectation partielle de la CCE aux EPCI.

Le contenu de cette motion vise ainsi à rappeler les objectifs nationaux de la loi de transition énergétique, et surtout les attendus auprès des EPCI dans le cadre de la mise en place de Plans Climats Air Energie Territoriaux (PCAET).

Il a été ainsi estimé que l'élaboration d'un PCAET coûte en moyenne 1 € par habitant, et que la mise en place du programme d'action coûte entre 100 € et 200 € par habitant sur 6 ans, en fonction de son ambition.

A ce jour, aucune contribution nationale n'est officiellement fléchée, malgré des tentatives législatives qui ont été initiées depuis 2 ans, et ont échoué de peu l'année dernière.

C'est la raison pour laquelle, il a été proposé que cette motion, votée collectivement par les EPCI de l'Eure, demande le reversement partiel de la CCE aux EPCI à hauteur de 10 €/an pour les EPCI.

Si la motion est adoptée, elle sera alors transmise aux Députés, Sénateurs et Ministres concernés.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée communautaire à l'unanimité décident de soutenir cette motion.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 10 DEC, 2018

